

A man in a dark blue suit and a woman in a white blouse and dark jacket are engaged in a conversation. They are standing in front of a large window with a grid pattern. The man is on the left, looking towards the woman on the right. The scene is brightly lit, suggesting an office or professional setting.

Produits structurés –
des solutions pour vos besoins
en matière de placements

PostFinance 

Sommaire

Risques généraux liés aux produits structurés	3
Produits d'optimisation du rendement	5
Reverse convertibles avec barrière	6
Produits à capital garanti	10
Produits de participation	14
Prix et conditions	18

Risques généraux liés aux produits structurés

Si vous optez pour des placements dans des produits structurés, nous vous recommandons de vous informer au préalable sur les risques qu'ils présentent. Nous vous expliquons dans cette brochure différents points sur lesquels vous devez porter votre attention lors de la souscription de produits structurés.

Risque de l'émetteur

Le risque de l'émetteur inclut des évolutions défavorables dues à une détérioration de la solvabilité de l'émetteur. En cas de faillite de l'émetteur, il est possible qu'un remboursement partiel ou total ne puisse pas se faire, auquel cas la totalité du capital investi est perdue. Si la solvabilité de l'émetteur se détériore pendant la durée de validité du produit, le cours du produit sur le marché secondaire peut chuter, ce qui peut également conduire à une perte en cas de vente avant l'échéance. Il existe un risque d'émetteur sur tous les produits structurés; la solvabilité de l'émetteur joue donc un rôle central. Dans le cas de produits bénéficiant d'un garant, la solvabilité de celui-ci peut avoir sur le cours du produit un effet comparable à la solvabilité de l'émetteur et joue donc également un rôle crucial.

Risque de marché

Le risque de marché réside dans des pertes possibles dues à des évolutions défavorables du sous-jacent. Ces changements peuvent avoir différentes causes, par exemple des changements dans les taux d'intérêts, les primes de risque, le niveau de l'indice boursier, les taux de change, les cours des matières premières, etc. Les risques de marché peuvent également survenir suite à des interventions d'instances régulatrices, au manque de transparence des marchés et à des décalages dans l'offre et la demande du sous-jacent. Une évolution négative du sous-jacent peut également être déclenchée par les transactions de l'émetteur, auxquelles il procède dans le cadre de ses activités.

Risque de change

Le risque de change inclut les évolutions défavorables de la valeur de remboursement et du cours des produits structurés sur le marché secondaire provoquées par des fluctuations des taux de change. Deux taux de change peuvent avoir une influence négative sur le produit: d'une part, le produit structuré peut contenir un sous-jacent dans une monnaie autre que la monnaie d'émission; d'autre part, la monnaie du produit acheté peut ne pas correspondre à la monnaie dans laquelle a été effectué l'investissement.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne la possibilité que le produit structuré ne puisse pas être vendu à tout moment à un cours convenable. En outre, le profil de paiement défini au préalable pour un produit structuré n'est valable, dans tous les cas, qu'à l'échéance de celui-ci. En cas de vente avant l'échéance, les recettes peuvent donc différer du profil de paiement défini, et s'avérer être moins élevées.



Les produits structurés présentent en outre des risques supplémentaires spécifiques, dont il convient également de tenir compte.

Cours sur le marché secondaire

Dans le cas de produits structurés cotés en Bourse, il est possible que les variations du cours du sous-jacent ne soient pas systématiquement répercutées immédiatement et à l'identique sur le cours du produit structuré sur le marché secondaire. Le type de répercussion sur le cours du marché secondaire dépend du type de produit, de la durée résiduelle et, le cas échéant, d'autres facteurs.

Droits liés aux sous-jacents

L'investissement dans un produit structuré ne confère pas à son titulaire de droits liés au sous-jacent ni d'autres droits, tels que le droit de vote, le droit de souscription, de perception de dividendes ou d'intérêts.

Lors du choix d'un produit structuré, nous vous recommandons donc de tenir compte, non seulement du produit en soi, mais aussi dans tous les cas de l'ensemble des risques liés à votre portefeuille et de les évaluer dans le contexte de votre portefeuille. Dans l'idéal, le produit ne doit pas seulement compléter judicieusement votre portefeuille, mais aussi correspondre à votre profil de placement.

Outre ces risques généraux inhérents aux produits structurés, il existe un certain nombre d'autres risques, qui sont fonction du type de produit. Vous trouverez des informations détaillées sur ce thème dans les documentations spécifiques de chaque produit structuré, ainsi que dans la brochure «Risques particuliers dans le négoce de titres» de l'Association suisse des banquiers. Vous pouvez obtenir ces documents gratuitement chez nous.

Reverse convertibles avec barrière

Qu'est-ce qu'un produit d'optimisation du rendement?

Les produits d'optimisation du rendement sont des produits structurés permettant aux investisseurs de réaliser un rendement intéressant sur des marchés à tendance stagnante ou légèrement haussière. En principe, pour une protection du capital limitée, ils offrent aux investisseurs un rendement maximal équivalant à leur investissement de départ doublé d'un coupon. En guise d'alternative, certains produits garantissent non pas un coupon, mais une baisse du prix par rapport à l'acquisition directe du sous-jacent. La protection limitée du capital correspond généralement à la barrière du produit. Le produit peut être souscrit pour un ou plusieurs sous-jacent(s). La garantie limitée du capital est déterminée par l'évolution du cours du sous-jacent le moins performant. Si le cours d'un sous-jacent enregistre une évolution négative, le capital investi peut être partiellement ou entièrement perdu.

Les reverse convertibles avec barrière comptent parmi les produits d'optimisation du rendement les plus appréciés en Suisse. Ce type de produit est présenté en détail dans le chapitre «Reverse convertibles avec barrière».

À qui s'adressent les produits d'optimisation du rendement?

Les produits d'optimisation du rendement sont destinés aux investisseurs prévoyant une stagnation ou une légère évolution des marchés sur la durée de vie du produit. L'investisseur doit en outre avoir une tolérance modérée, voire élevée en matière de risque. Pour qui remplit ces conditions, les produits d'optimisation du rendement offrent une alternative intéressante à un investissement direct dans le sous-jacent.

Ce que vous devez savoir sur les produits d'optimisation du rendement

- Grâce au versement garanti du coupon ou à une réduction par rapport au cours actuel du sous-jacent, l'investisseur réalise un meilleur rendement, en cas de stagnation ou de légère évolution des marchés, que s'il avait investi dans le sous-jacent directement. De même, comme le versement du coupon est garanti, les pertes essuyées par l'investisseur sur les marchés en baisse sont plus tardives qu'en cas d'investissement direct.
- En raison de la protection conditionnelle du capital (généralement jusqu'à une barrière prédéfinie), les produits d'optimisation du rendement présentent un potentiel de gain restreint. Le rendement maximal correspond en général au coupon du produit. En guise d'alternative, une participation réduite aux gains de cours ou une réduction par rapport au cours actuel du sous-jacent sont également possibles.
- Les produits d'optimisation du rendement disposent toutefois d'une durée de vie limitée, durant laquelle les fluctuations du cours du produit (p. ex. si le sous-jacent est coté à proximité du niveau de la barrière) peuvent être plus élevées que les fluctuations du cours du sous-jacent.
- Le remboursement du produit est déterminé par le cours du sous-jacent le moins performant à la fin de la durée de validité du produit. Selon le type de produit d'optimisation du rendement et le cours du sous-jacent le moins performant, l'investisseur récupère soit un montant maximal préalablement défini, un remboursement en espèces à hauteur du cours du sous-jacent, le sous-jacent lui-même, une part déterminée d'actions du sous-jacent ou le capital investi.
- Le recours à plusieurs sous-jacents ne représente pas une diversification. Plusieurs sous-jacents augmentent au contraire le risque que l'un d'entre eux se retrouve en dessous de la barrière prédéfinie (p. ex. dans le cas des reverse convertibles avec barrière). En revanche, le coupon reçu est plus avantageux.
- L'investisseur assume le risque de crédit de l'établissement émetteur ou garant.
- Par ailleurs, il convient de tenir compte des informations sur les risques applicables à tous les produits structurés figurant dans le chapitre «Risques généraux liés aux produits structurés».

Reverse convertibles avec barrière

Qu'est-ce qu'un reverse convertible avec barrière?

Un reverse convertible avec barrière vous garantit, pendant toute sa durée de validité, un coupon dont le montant fixé au préalable est versé quelle que soit l'évolution du sous-jacent. Le rendement maximal de ce type de produit est donc limité au montant du coupon. Le remboursement à l'expiration dépend quant à lui de l'évolution du sous-jacent (par exemple panier d'actions, indice, monnaie). Ce qui compte est de savoir si le cours du sous-jacent pendant la durée de validité se négocie au niveau ou en dessous de la barrière. Si aucun des sous-jacents ne se négocie au niveau ou en dessous de la barrière jusqu'à échéance, l'investisseur obtient 100% de son investissement de départ à l'échéance. Si au moins un sous-jacent est négocié avant l'échéance au niveau ou en dessous de la barrière mais qu'à l'échéance le sous-jacent affichant la moins bonne évolution de cours se situe au-dessus du niveau du montant initial fixé, l'investisseur bénéficie également d'un paiement à hauteur de 100% de l'investissement de départ. Mais si au moins un sous-jacent se trouve au niveau ou en dessous de la barrière pendant la durée de validité et qu'à l'échéance, le sous-jacent affichant la moins bonne évolution de cours se situe au niveau ou en dessous du niveau du montant initial fixé, l'investisseur reçoit l'investissement de départ minoré de 1% pour chaque pourcentage d'évolution négative à partir du niveau du montant initial fixé chez le sous-jacent ayant enregistré la moins bonne évolution de cours. Le remboursement peut être effectué par la livraison du sous-jacent ou par une indemnité en espèces équivalente à l'évolution du sous-jacent, en fonction du produit convenu. Si le reverse convertible avec barrière contient plusieurs sous-jacents, le principe du «pire» s'applique généralement, c'est-à-dire que pour déterminer le montant du remboursement, on se base toujours sur le sous-jacent dont l'évolution est la moins bonne, que la barrière ait été dépassée ou non (événement barrière). En raison du risque plus élevé que recèlent de nombreux sous-jacents, ces produits offrent généralement un coupon plus attrayant que les produits ayant un seul ou un petit nombre de sous-jacents. Vous trouverez des informations détaillées sur les scénarios de remboursement dans le protocole d'accord sur le produit structuré que vous avez souscrit.

A qui s'adressent les reverse convertibles avec barrière?

Les reverse convertibles avec barrière représentent une solution attrayante pour les investisseurs qui souhaitent obtenir un rendement mais ne s'attendent pas de fortes fluctuations du sous-jacent, ni à la baisse, ni à la hausse. En raison du coupon fixe, le produit constitue, en cas d'une telle évolution du sous-jacent, une alternative intéressante à un investissement direct dans le sous-jacent.

Ce que vous devez savoir sur les reverse convertibles avec barrière

- Le coupon prédéfini est versé dans tous les cas. C'est pourquoi un reverse convertible avec barrière, pour un sous-jacent à tendance stable, est en général plus attrayant qu'un investissement direct dans le sous-jacent.
- Pendant la durée de validité d'un produit, les fluctuations du cours (notamment si l'un des sous-jacents est coté à proximité du niveau de la barrière) peuvent être plus élevées que les fluctuations du cours du sous-jacent correspondant.
- Le produit offre un capital garanti pour autant que la barrière ne soit pas touchée: il est garanti à 100% tant que le cours ne touche pas ou ne descend pas en dessous de la barrière. Une fois la barrière atteinte, le risque de perte correspond à celui d'un investissement direct dans le sous-jacent, déduction faite des coupons perçus. L'investisseur subit ainsi des pertes à hauteur de la performance négative du sous-jacent affichant l'évolution de cours la plus faible entre la date de la fixation initiale et l'échéance. Le coupon est, quant à lui, versé dans tous les cas.
- Grâce à la barrière, le risque est moins élevé que dans le cas d'un investissement direct. Par contre, en cas de hausse du cours du sous-jacent, vous ne bénéficiez pas du gain de valeur et vous renoncez à des recettes courantes, telles que le paiement de dividendes sur le sous-jacent.
- Le recours à plusieurs sous-jacents ne représente pas une diversification. Plusieurs sous-jacents augmentent au contraire le risque que l'un d'entre eux se retrouve en dessous de la barrière prédéfinie. En revanche, le coupon reçu est plus attrayant.
- L'investisseur assume le risque de crédit de l'émettrice ou de la garante.
- Par ailleurs, il convient de tenir compte des informations sur les risques applicables à tous les produits structurés figurant au chapitre «Risques généraux liés aux produits structurés».

Exemple d'application

Madame Modèle investit une grande partie de son patrimoine dans des actions suisses. Elle part du principe que les cours de la Bourse seront assez stables dans les deux années à venir, mais elle n'exclut pas de légères baisses des cours. Afin d'obtenir quand même des rendements attrayants, elle est prête à supporter des pertes en cas de forte chute des cours. Elle souhaite néanmoins s'assurer contre les pertes jusqu'à un certain niveau des cours. Le produit ci-dessous correspond aux attentes vis-à-vis du marché de Madame Modèle. Si elle investit dans ce produit, elle obtiendra dans tous les cas un coupon de 4% par an. Si aucun des sous-jacents ne chute de 35% ou plus, son capital est assuré à 100%, même si les sous-jacents clôturent en dessous de leur valeur initiale au bout de deux années. Si l'un des sous-jacents chute de 35% ou plus, elle subira une perte en fonction de l'action qui présentera la plus mauvaise évolution à l'échéance.

Exemple de produit

Reverse convertible avec barrière de deux ans en CHF sur des actions suisses	
Sous-jacents	Nestlé SA, Novartis SA, Roche Holding SA
Coupon	4% p. a.
Valeurs initiales	Cours des actions à la date de la fixation initiale
Barrières	65% de la valeur initiale de chaque sous-jacent
Remboursement	100%, si tous les sous-jacents sont cotés au-dessus de leur niveau initial à l'échéance. Egalement 100% si aucun sous-jacent n'est descendu en dessous de sa barrière. Si un sous-jacent descend en dessous de sa barrière et au moins un sous-jacent clôture en dessous de sa valeur initiale: délivrance du titre étant le moins performant en contre-valeur.
Fractionnement	CHF 1000.–

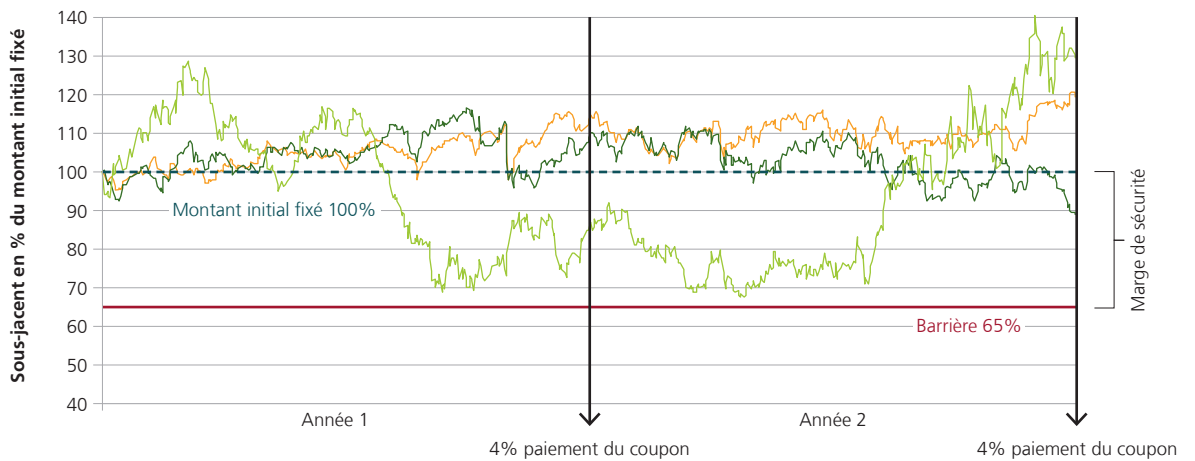
Exemples de remboursement du capital investi en fonction de l'évolution du cours des sous-jacents en cas de versement en espèces

Niveau du sous-jacent le moins performant à l'échéance (en % de la valeur initiale)	Remboursement si au moins un sous-jacent est descendu en dessous de sa barrière	Remboursement si aucun sous-jacent n'est descendu en dessous de sa barrière
50%	50%	En dessous de la barrière
65%	65%	En dessous de la barrière
75%	75%	100%
100%	100%	100%
115%	100%	100%

Scénarios «barrier reverse convertible»

Scénario 1

Le sous-jacent n'a jamais touché la barrière ou été au-dessous



- Remboursement: 100% de la valeur nominale
- Le paiement du coupon est garanti
- L'investisseur atteint le rendement maximal

Scénario 2

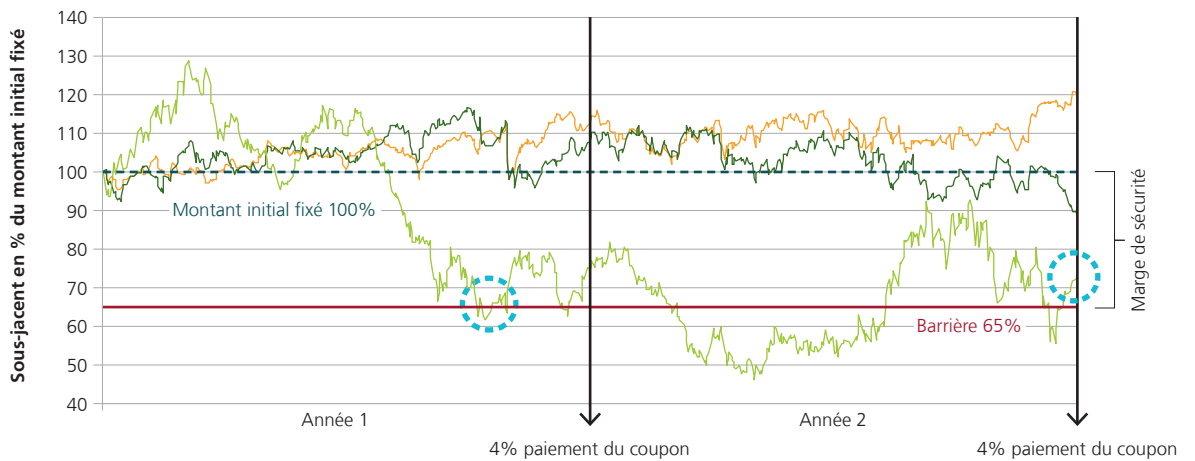
La barrière a été franchie, mais tous les sous-jacents sont au-dessus du montant initial fixé à leur échéance



- Remboursement: 100% de la valeur nominale
- Le paiement du coupon est garanti
- L'investisseur atteint le rendement maximal

Scénario 3a

La barrière a été franchie et ce sous-jacent est au-dessus ou au-dessous du montant initial fixé à son échéance



- Livraison en actions du sous-jacent affichant la plus mauvaise évolution; fractions en espèces
- Le paiement du coupon est garanti (effet tampon)
- Scénario négatif pour l'investisseur

Scénario 3b

La barrière a été franchie et l'autre sous-jacent est au-dessus ou au-dessous du montant initial fixé à son échéance



- Livraison en actions du sous-jacent affichant la plus mauvaise évolution; fractions en espèces
- Le paiement du coupon est garanti (effet tampon)
- Scénario négatif pour l'investisseur

Produits à capital garanti

Qu'est-ce qu'un produit à capital garanti?

Les produits à capital garanti permettent de se prémunir efficacement contre les baisses de cours. Le capital garanti représente généralement entre 90% et 100% de la valeur nominale du produit et il est valable à l'échéance. Pendant sa durée de validité, des fluctuations des cours peuvent survenir, comme pour les obligations. En raison du financement de la garantie du capital, le potentiel de performance des produits à capital garanti est inférieur à celui des produits qui n'offrent pas cette garantie et peut être plafonné. L'investisseur a la possibilité, en fonction de la situation du marché, de réaliser de meilleurs rendements que sur des placements sans risque, sans avoir à renoncer au capital (partiellement) garanti.

A qui s'adressent les produits à capital garanti?

Choisir les produits à capital garanti s'avère judicieux notamment si vous vous attendez à une hausse du sous-jacent, sans toutefois exclure l'éventualité de fluctuations importantes des cours. Le remboursement du capital se fait au moins à hauteur du capital garanti. En revanche, vous renoncez aux taux d'intérêts sûrs d'un placement sur le marché monétaire et à une partie de la participation versée en cas de marchés en hausse. La valeur du produit peut toutefois chuter, pendant la durée de validité, en dessous du montant de remboursement garanti (par exemple en raison du risque d'émetteur ou de taux d'intérêt en hausse), et le capital garanti n'est valable qu'à son échéance. Ainsi, en cas de vente anticipée du produit, le capital n'est pas garanti.

Ce que vous devez savoir sur les produits à capital garanti

- Le capital garanti n'est valable qu'à l'échéance du produit.
- Avant l'échéance, la valeur du produit sur le marché secondaire dépend de différents facteurs (notamment de la volatilité et des taux d'intérêt) et peut être cotée en dessous du niveau du capital garanti.
- Le risque de perte est limité par le capital garanti (par exemple risque de perte de 10% pour un capital garanti de 90%). En raison des frais de couverture de la garantie du capital, en cas de hausse du cours du sous-jacent, vous ne bénéficiez pas, ou seulement en partie, du gain de valeur et vous renoncez à des recettes courantes, telles que le paiement de dividendes sur le sous-jacent.
- L'investisseur assume le risque de crédit de l'émettrice ou de la garante.
- Par ailleurs, il convient de tenir compte des informations sur les risques applicables à tous les produits structurés figurant au chapitre «Risques généraux liés aux produits structurés».

Exemple d'application

Monsieur Modèle investit son argent principalement dans des obligations ou le dépose sur son compte d'épargne. En raison des taux bas actuels, il cherche une alternative pour un placement plus performant de son argent pour les quatre prochaines années. Il ne souhaite en aucun cas subir une perte de plus de 10% et il part du principe que les actions suisses vont évoluer positivement dans les années à venir. Au vu de la prudence au risque et des attentes vis-à-vis du marché de Monsieur Modèle, le produit présenté dans l'exemple suivant représente une possibilité de placement adéquate pour lui. Avec ce produit, Monsieur Modèle profite d'un capital garanti à 90% et il peut en même temps participer à hauteur de 20% à l'évolution positive des actions suisses de premier ordre que contient son panier d'actions.

Exemple de produit

Produit avec capital garanti sur quatre ans en CHF sur des actions suisses	
Panier d'actions	Swisscom SA, Zurich Insurance Group SA, Nestlé SA, Novartis SA, Roche Holding SA
Participation	Participation à hauteur de 20% à l'évolution positive des cours calculée sur la base de la valeur initiale en fonction de la valeur moyenne pondérée équilibrée du panier d'actions
Valeurs initiales	Cours des actions à la date de la fixation initiale
Capital garanti	90% de la dénomination
Remboursement	Si à l'échéance le panier d'actions a en moyenne conservé sa valeur initiale, le capital est assuré à 100%. Si la valeur moyenne pondérée du panier d'actions est inférieure à 100%, il y a un remboursement à 90% du capital assuré. Participation à hauteur de 20% à l'évolution positive des cours calculée sur la base de la valeur initiale en fonction de la valeur moyenne pondérée du panier d'actions (pas de Cap – prix d'exercice 100%)
Fractionnement (nominal)	CHF 1000.–

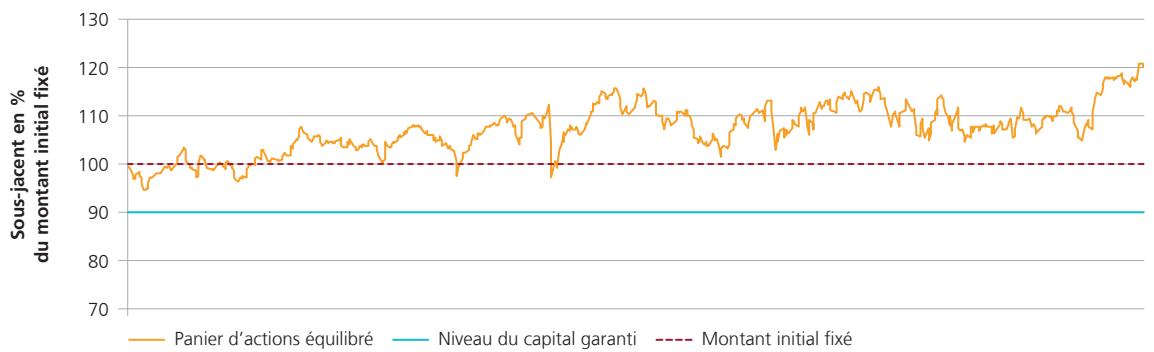
Exemples de remboursement en fonction de l'évolution du cours des sous-jacents

Niveau de la valeur moyenne pondérée du panier d'actions à l'échéance (en % de la valeur initiale)	Remboursement à l'échéance
70%	90%
90%	90%
95%	90%
100%	100%
110%	102%
130%	106%

Scénarios «produits à capital garanti»

Scénario 1

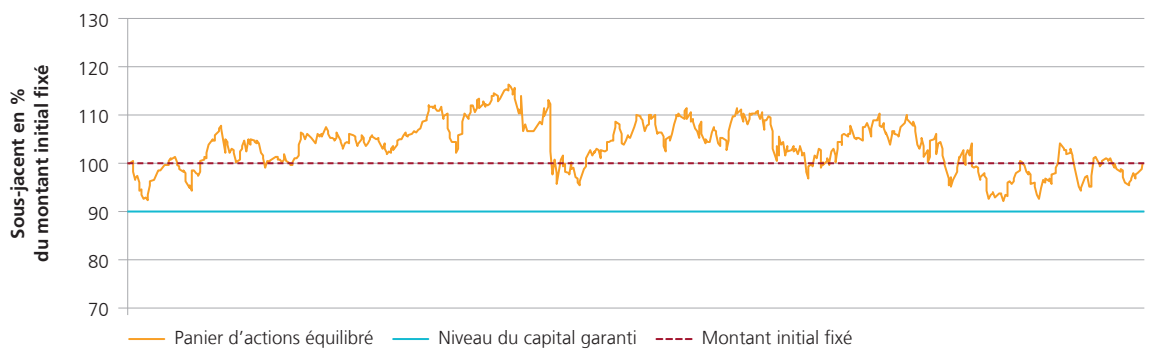
Le sous-jacent (panier d'actions équilibré) clôture au-dessus du montant initial fixé de 100%



- Le sous-jacent clôture à +20% à son échéance
- Le remboursement s'élève à 104% de la valeur nominale
- L'investisseur a atteint un rendement de 4% (1% par an)

Scénario 2

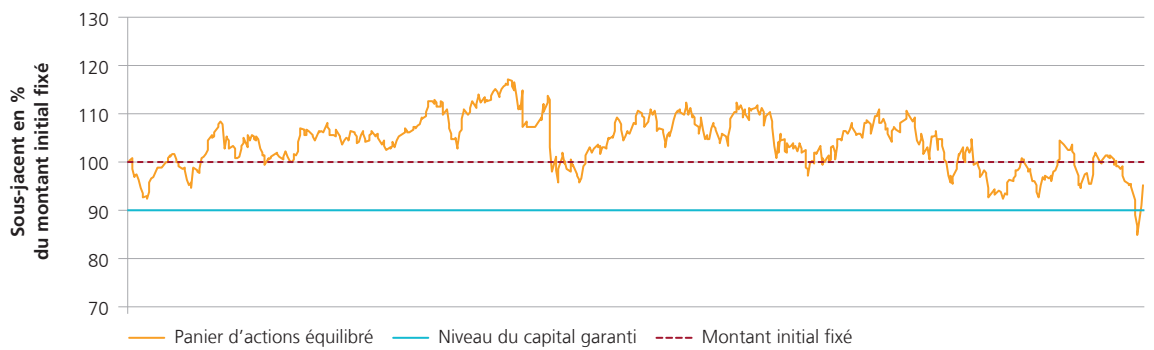
Le sous-jacent (panier d'actions équilibré) clôture au même niveau que le montant initial fixé de 100%



- A échéance, le sous-jacent se négocie à un niveau équivalent au montant initial fixé
- Le remboursement s'élève à 100% de la valeur nominale
- L'investisseur obtient le remboursement du capital investi

Scénario 3

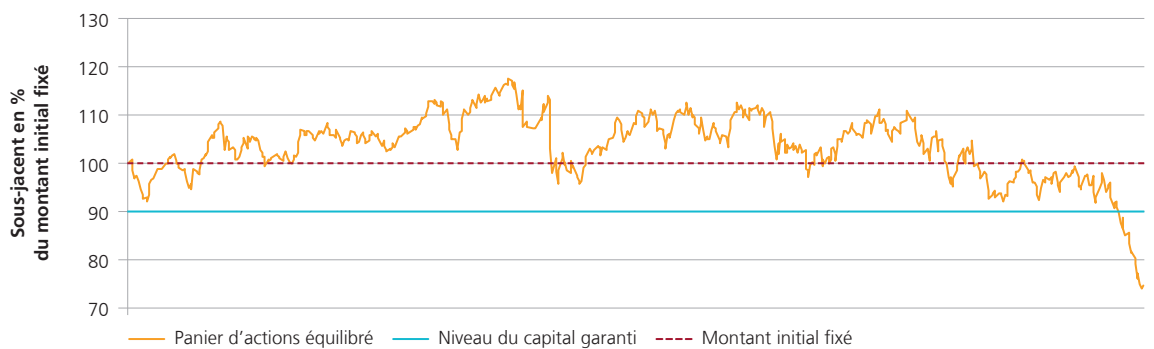
Le sous-jacent (panier d'actions équilibré) clôture au-dessous du montant initial fixé de 100%



- A échéance, le sous-jacent se négocie 5% en dessous du montant initial fixé
- Le remboursement s'élève à 90% de la valeur nominale (niveau du capital garanti)
- L'investisseur a subi une perte de 10% (2,5% par an)

Scénario 4

Le sous-jacent (panier d'actions équilibré) clôture au-dessous du niveau du capital garanti de 90%



- A échéance, le sous-jacent se négocie 25% en dessous du montant initial fixé
- Le remboursement s'élève à 90% de la valeur nominale (niveau du capital garanti)
- L'investisseur a subi une perte de 10% (2,5% par an)

Produits de participation

Qu'est-ce qu'un produit de participation?

Les produits de participation vous permettent de prendre part à l'évolution du prix d'un ou de plusieurs sous-jacents, sans les posséder personnellement. Selon la composition du produit, vous participez aussi bien à l'évolution positive que négative du cours du sous-jacent. L'évolution du cours du produit de participation ne doit alors pas forcément correspondre parfaitement à celle du sous-jacent. Ainsi, certains produits de participation bénéficient d'une participation supérieure à l'évolution proportionnelle lorsque les cours sont en hausse, ou d'un capital garanti en cas de baisse des cours. Les produits de participation classiques (appelés certificats Tracker) n'offrent par exemple pas de capital garanti, mais leur potentiel maximal de gain est illimité. En renonçant à des recettes courantes comme les dividendes, les produits de participation peuvent être combinés à des composantes optionnelles attrayantes. Parmi celles-ci, on compte par exemple un capital garanti sous conditions, utilisé avec des certificats Bonus. Ce capital garanti est assuré uniquement tant que le sous-jacent ne dépasse pas un certain seuil ou ne descend pas en dessous. Une autre formule permet une participation supérieure à l'évolution proportionnelle des cours en hausse et elle est appliquée avec les certificats Outperformance. Des résultats positifs sont également possibles en cas d'évolution en hausse et modérément en baisse du cours du sous-jacent. C'est le cas des certificats Twin-Win.

A qui s'adressent les produits de participation?

Les produits de participation s'adressent à des investisseurs ayant une disposition moyenne à élevée à prendre des risques, qui s'attendent à une tendance à la hausse ou à la baisse sur le marché, pendant la durée du produit, et qui souhaitent participer à cette évolution.

Ce que vous devez savoir sur les produits de participation

- Les produits de participation vous permettent de prendre part à l'évolution positive ou négative d'un ou de plusieurs sous-jacents (c'est la composition du produit qui sera déterminante).
- Un petit montant vous permettra déjà d'acquérir à prix intéressant un produit diversifié, et ainsi d'investir dans des paniers ou des indices d'actions, de matières premières, de devises et de biens immobiliers, sans devoir acheter directement et au prix fort les sous-jacents correspondants.
- Les produits de participation vous permettent d'investir, avec un certificat, dans un secteur, une région, un «style d'investissement» prometteur ou un thème de placement actuel.
- Vous prenez à votre charge le risque de crédit de l'émettrice ou de la garante.
- Par ailleurs, il convient de tenir compte des informations sur les risques applicables à tous les produits structurés figurant dans le chapitre «Risques généraux liés aux produits structurés».

Opportunités de gain des produits de participation

- En tant qu'investisseur, vous pouvez diversifier largement vos risques et participer directement à l'évolution du cours de plusieurs sous-jacents.
- Les produits de participation sont généralement plus simples et avantageux que des investissements directs.
- Un placement dans des produits de participation est possible à partir d'un montant de CHF 1000.–.

Risques des produits de participation

- En tant qu'investisseur, vous pouvez subir des pertes à hauteur de la performance négative du/des sous-jacent(s) entre la date de la fixation initiale et l'échéance.
- La valeur de l'instrument financier est soumise aux fluctuations du marché. Le capital de l'instrument financier n'est pas garanti (sauf indication explicite contraire). Comme pour un investissement direct, l'investisseur peut perdre des parts ou la totalité de son capital investi.
- Les rendements continus comme les dividendes issus des sous-jacents correspondants sont généralement ré-investis dans le produit, autrement dit le certificat ne génère la plupart du temps pas de versements continus.
- En tant qu'investisseur, vous prenez à votre charge le risque de crédit de l'émettrice ou de la garante.

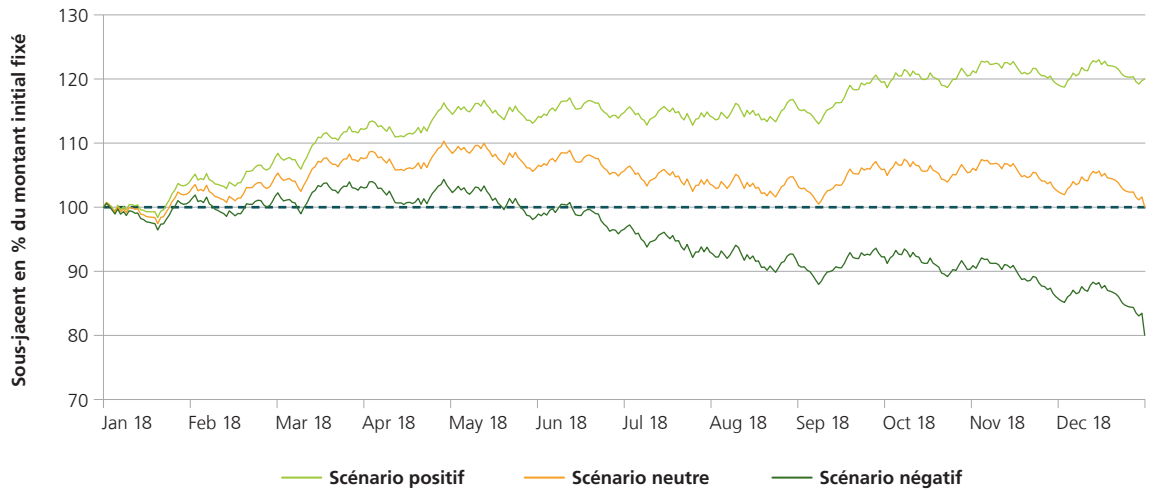
Exemple d'application

Madame Martin investit souvent dans des actions. Elle s'attend, au cours des prochaines années, à une évolution positive des actions suisses à dividendes, et aimerait y prendre part. Elle est prête à assumer d'importantes chutes de cours.

Exemple de produit

Certificat Tracker Bull sur Swiss Dividend Growth Index	
Type de placement	Actions suisses à dividendes
Indice	Swiss Dividend Growth Index
Mise en œuvre	Actions à cotation primaire à la SIX Swiss Exchange avec un volume moyen de transactions quotidiennes d'au moins CHF 1 mio. au cours du dernier mois
Participation	Valeur des sous-jacents, moins des frais de gestion de 0,75% par an
Détails du produit	Durée: 1 an Monnaie: CHF

Scénario «Produits de participation»



Scénario positif: le cours de clôture du sous-jacent se situe au-dessus du montant initial fixé de 100%.

- À échéance, le sous-jacent se négocie 20% au-dessus du montant initial fixé.
- Le remboursement s'élève à 120% de la valeur nominale.
- L'investisseuse a réalisé un gain de 20% si elle a conservé le produit jusqu'à son échéance.

Scénario neutre: le cours de clôture du sous-jacent se situe au niveau du montant initial fixé de 100%.

- À échéance, le sous-jacent se négocie au niveau du montant initial fixé.
- Le remboursement s'élève à 100% de la valeur nominale.
- L'investisseuse n'a réalisé aucun gain si elle a conservé le produit jusqu'à son échéance.

Scénario négatif: le cours de clôture du sous-jacent se situe en dessous du montant initial fixé de 100%.

- À échéance, le sous-jacent se négocie 20% en dessous du montant initial fixé.
- Le remboursement s'élève à 80% de la valeur nominale.
- L'investisseuse a subi une perte de 20% si elle a conservé le produit jusqu'à son échéance.



Le présent document est fourni à titre d'information générale et ne remplace pas un conseil en placement personnalisé. Avant tout investissement dans des produits structurés, le client doit impérativement avoir été familiarisé avec le fonctionnement, les structures et les risques des produits structurés dans le cadre d'un conseil en placement auprès de PostFinance ou s'être lui-même familiarisé auprès d'une autre source. Le client doit, notamment avant toute décision en matière d'investissement, consulter d'autres documents présentant des informations détaillées et concrètes sur les produits de placement concernés. La documentation concernant les produits structurés distribuée par PostFinance est disponible à l'adresse postfinance.ch/produitsstructures ou peut être obtenue gratuitement en téléphonant au Contact Center e-trading.

Les produits structurés ne constituent pas des placements de capitaux collectifs au sens de la loi éponyme (LPCC) et sont donc soumis ni à l'obtention d'une autorisation, ni à la surveillance de la FINMA.

Le présent document ne contient aucune recommandation sur l'achat ou la vente d'instruments de placement et ne constitue pas une offre d'achat ou de vente d'un produit de placement, quel qu'il soit. PostFinance décline toute responsabilité en lien avec le présent document et ne saurait être tenue pour responsable de pertes, quelles qu'elles soient, consécutives aux risques des marchés financiers. Bien que toutes les informations figurant dans le présent document ont été préparées avec le plus grand soin, PostFinance décline toute responsabilité quant à leur exactitude, leur exhaustivité et leur adéquation.

Il est interdit de proposer ou de vendre des produits structurés distribués par PostFinance, quels qu'ils soient, aux Etats-Unis, à des ressortissants ou des personnes domiciliées ou imposables aux Etats-Unis. PostFinance ne vend pas de produits structurés à des personnes domiciliées hors de Suisse. Les produits structurés de PostFinance ne sont ni proposés ni disponibles dans des pays autres que la Suisse.

Prix et conditions

Quels sont les coûts liés à l'achat et à la vente d'un produit structuré?

Chez PostFinance, pour les produits structurés émis par Leonteq et garantis par PostFinance, aucun frais n'est facturé lors de la souscription d'un produit issu d'une émission. Le produit structuré est enregistré dans votre dépôt e-trading. Pour l'utilisation d'e-trading, les prix et conditions d'e-trading s'appliquent. Vous trouverez des informations détaillées concernant e-trading sur postfinance.ch/e-trading. Les prix détaillés figurent sur le Termsheet du produit structuré concerné.

PostFinance SA
Mingerstrasse 20
3030 Berne

www.postfinance.ch/produitsstructures

